



Le bureau est petite rue Longue, n° 1.

Prix : cinq centimes.

LE NOUVELLISTE LYONNAIS.

SOMMAIRE.

Nouvelles d'Italie, Milan. — Actes officiels. — Bulletin parisien. — Nouvelles locales. — Départements. — Séance de l'Assemblée nationale. — Noms des représentants à l'Assemblée nationale.

Lyon, le 9 mai 1848.

Affaires d'Italie.

Les journaux de Turin nous annoncent aujourd'hui un autre avantage encore plus signalé que celui dont nous avons enregistré la nouvelle, il y a deux jours, remporté par l'armée piémontaise sur les forces autrichiennes.

Ce matin, disent ces feuilles, Vilaleano Borroero est arrivé du camp apportant la nouvelle d'une brillante victoire remportée à Bussoiengo. Le roi s'est tellement exposé, qu'il a dû dégainer son épée et payer de sa personne. La position a été enlevée, et elle est considérée comme très-importante, parce que, du sommet de ces hauteurs, on domine quelques-unes des positions que l'ennemi occupe autour de Verone, et Verone même. Ainsi, les Piémontais sont maîtres des deux rives de l'Adige.

Milan, 2 mai. — Les nouvelles d'hier ont jeté dans notre ville la plus vive allégresse. La position de Pastrengo, sous le rapport stratégique, est magnifique en ce qu'elle intercepte la communication du Tyrol, en isolant Pesciera et en assurant le passage de l'Adige. Bientôt après, Bous-solengo a été également occupé, et un bulletin parvenu dans la nuit au gouvernement provisoire parle du passage de l'Adige exécuté par l'armée piémontaise, et de la capture d'un corps de seize cents Autrichiens coupés de l'armée de Radesky et enveloppés.

2 mai. — La victoire de Bous-solengo se confirme. Somma Campagna, 30 avril. — Je profite de quelques moments qui me restent avant mon départ de Somma Campagna pour Bous-solengo, sur l'Adige, pour l'annoncer que S. M. est résolue de passer aujourd'hui l'Adige, et de pousser, avec toutes ses forces, jusqu'à Verone pour en former le blocus. (Suivent le détail de quelques opérations qui ont été exécutées dans ce but.)

Actes officiels.

Le gouvernement provisoire décrète :

Art. 1er. — Amnistie est accordée : 1° à tous les individus compris dans les poursuites commencées, à raison des troubles qui ont eu lieu à Valence les 3, 4 et 14 avril dernier; 2° à tous les individus compris dans les poursuites commencées à raison des troubles qui ont eu lieu à Amiens.

Art. 2. Toutes procédures commencées sont abolies.

Art. 3. Le ministre de la justice est chargé de l'exécution du présent décret. — Fait en séance du gouvernement provisoire, le 5 mai 1848.

Par arrêté du 4 mai, le gouvernement provisoire prononçant que la réunion de l'assemblée nationale fût célébrée par des actes de clémence, a fait grâce entière de la peine des travaux forcés à perpétuité, à 16 individus condamnés depuis longues années. La date de la plus ancienne condamnation est de 1811 (37 ans). La dernière est de 1830. Le gouvernement provisoire a commue en cinq, dix, quinze et vingt ans de travaux forcés, la peine des travaux forcés à perpétuité prononcée contre trente-

huit individus. Le ministre de la justice en vertu du décret rendu par le gouvernement provisoire, le 26 février 1848, a pensé qu'il fallait substituer au 1er mai, jour que le gouvernement déchu consacrait à la promulgation des grâces annuelles, le 4 mai, jour de la réunion de l'assemblée nationale; il a consacré l'inauguration de l'assemblée par un nombre considérable de grâces accordées à près de huit cents individus condamnés à des peines diverses, depuis vingt ans de travaux forcés jusqu'à la peine de l'emprisonnement. Toutes ces grâces accordées sur des rapports circonstanciés, sur l'avis des magistrats, sur les demandes des directeurs de maisons de détention, sur les tableaux présentés annuellement, en vertu des ordonnances et des usages établis, se sont étendues également sur 98 faits que les circonstances exceptionnelles rendaient excusables.

Bulletin parisien.

On lit dans le Moniteur :

« Le gouvernement a été profondément ému des événements de Rouen. D'accord avec ses collègues, M. le ministre de l'intérieur a de suite envoyé un commissaire spécial chargé de prendre tous les renseignements, de s'assurer par une enquête sérieuse des causes réelles des désordres qui ont ensanglanté la ville. La République a ses agitations, mais la République a sa force qui doit surtout éclater dans sa modération. Le gouvernement provisoire a donc appris avec la plus vive douleur les nouvelles de ces désastres. Aussitôt qu'il connaîtra bien les faits, dès que les documents qu'il a reçus et qu'il recevra des autorités judiciaires, civiles et militaires l'auront fixé définitivement, il agira sans retard avec l'impartialité, avec la fermeté qu'il puise dans son origine. Le pays entier connaîtra d'ailleurs les détails que le gouvernement obtiendra : ils intéressent tous les citoyens. »

— Il ne reste plus de trace de la prison politique du Luxembourg à Paris, elle est entièrement rasée. Un beau parterre va la remplacer.

— On calcule qu'il y aura à l'Assemblée nationale 200 médecins et 300 avocats. Si chacun de ses derniers gardait la parole quatre heures seulement pendant le cours de la session, il condamnerait au mutisme les 600 autres représentants.

Hier, les fêtes, les drapeaux tricolores, les détonations d'armes à feu, les illuminations, avaient passé de Lyon à la Croix-Rousse. La garde nationale de cette commune, rendait à sa sœur de Lyon les avances que celle-ci lui a faites depuis quelque temps. C'était, dans cette ville, la fête des arbres de la liberté.

Dès le matin, des détonations d'artillerie ont annoncé cette solennité fraternelle et patriotique. Vers midi, de nombreux détachements de gardes nationaux Lyonnais se dirigeaient, de tous côtés, vers la grande place de la Croix-Rousse où les attendaient les gardes nationaux de cette dernière localité. Les deux milices réunies ont successivement fêté les arbres symboliques dressés d'avance sur divers points.

Toute cette commune offrait un aspect vraiment féerique : des milliers de drapeaux pavosaient toutes les fenêtres, depuis le rez-de-chaussée jusqu'aux mansardes; des arcs et des festons de verdure s'élevaient d'un côté de la

rue à l'autre, et formaient, en certains endroits, presque un berceau continu.

En même temps, de joyeuses détonations d'artillerie et de mousquetterie allaient porter au loin le témoignage de l'allégresse commune et des sentiments de fraternité qui attirent l'une vers l'autre les deux villes limitrophes. Le soir, une illumination est venue couronner toutes ces démonstrations, et, à l'aspect de ces lignes de feu, brillant dans l'obscurité et s'échelonnant en pyramides, depuis le quai jusqu'au sommet du plateau, l'habitant de nos plaines, celui des montagnes qui le domine, ont pu croire que la Croix-Rousse s'était, pour le moment, transformé en un véritable palais de enchanté.

Nous n'avons pas, du reste, entendu dire qu'aucun accident grave soit venu attrister cette fraternisation si désirée et si désirable.

En même temps une fête toute semblable avait lieu aux Brotteaux, place Louis XVI, où deux arbres de la liberté étaient simultanément inaugurés.

— Comme exemple du danger des explosions d'armes à feu, dont on est si prodigue dans nos fêtes populaires, nous pouvons dire qu'hier, près du cours du Midi, une jeune personne a eu sa robe et ses jupons traversés de part en part par une balle venue de la Quarantaine.

Nous sommes priés de donner de la publicité à la lettre suivante :

Citoyen,

La fête qui a eu lieu dimanche, à la Croix-Rousse, a été tout-à-fait mal dirigée. Je ne sais si c'est mauvais vouloir de la part de quelques-uns des chefs chargés de l'organiser; mais toujours est-il que ça a été un véritable gaspillage; partout où nous avons été invités on nous a très-bien reçu; il n'en a pas été de même ici à l'égard des citoyens invités par nous. Je déclare donc au nom de la plus grande partie de la population de la Croix-Rousse, que cette faute ne peut émaner que de deux ou trois des chefs qui se sont mis à la tête de cette fête. Je les engage pour une autre fois à se retirer et à laisser faire ceux qui sont capables de diriger ces grandes réunions où la fraternité ne doit cesser de régner et où il ne doit pas y avoir de mécontents.

Les citoyens Lyonnais voudront bien excuser la population de la Croix-Rousse de ce malentendu.

Je compte sur votre bonté pour donner de la publicité à cette réclamation.

Un caporal de la 3e compagnie du 1er bataillon de la Croix-Rousse.

ASSEMBLEE NATIONALE.

Fin de la séance du 5.

Cette séance a été fort longue. Interrompue seulement pendant une heure, de sept à huit heures du soir, elle s'est terminée vers une heure du matin. Après avoir procédé à la vérification des pouvoirs de ses membres, elle a procédé à la nomination de son président.

Voici le résultat du scrutin :

Table with 2 columns: Name and Votes. Includes: Nombre de votants (727), Majorité absolue (364), M. Buchez (389 suffrages), M. Trélat (234), M. Recurt (21), M. Weirhaye (5), M. Cormenin (3).

Ensuite a eu lieu au scrutin de liste et à la majorité relative l'élection des six vice-présidents, six secrétaires et trois questeurs.

Résultat du scrutin pour les vice-présidents :

Nombre des votants.	727
MM. Recurt . . . . .	633
Cavaignac . . . . .	575
Corbon . . . . .	397
Guinard . . . . .	378
Cormenin . . . . .	319
Sénard . . . . .	315

Ils sont proclamés vice-présidents.

Résultat du scrutin pour la nomination des secrétaires :

Nombre des votants .	633
MM. Peupin . . . . .	365
Robert . . . . .	333
Degeorge . . . . .	325
Piat . . . . .	322
Lacrosse . . . . .	287
Pean . . . . .	252

Ils sont proclamés secrétaires.

Après une allocution de M. Audry de Puyraveau, M. Buchez monte et prononce quelques paroles qui sont applaudies aux cris de vive la République !

Le scrutin est ouvert pour la nomination de trois questeurs ; résultat :

Nombre des votants .	598
MM. Degoussée . . . . .	439
Bureaux de Puzy . . . . .	338
Le général Négrier . . . . .	296

Ils sont proclamés questeurs.

La séance est levée.

Séance du 6 mai.

PRÉSIDENCE DE M. BUCHEZ.

A une heure la séance est ouverte. Les nouveaux secrétaires définitifs, au nombre de 6, sont au bureau.

Ce sont MM. Peupin, Robert, Degeorge, Félix Piat, Lacrosse et Pean.

La chambre est fort nombreuse. On y remarque une certaine animation qui n'avait pas encore éclatée jusqu'ici. Différents groupes se forment sur divers points ; on y discute avec chaleur. Ces groupes se dissolvent ensuite et vont se reformer dans d'autres parties de la salle ; on sent que l'assemblée est travaillée par une œuvre de composition et le besoin de réunions partielles de mêmes nuances. Les sections de droite et de gauche commencent à se dessiner. M. Félix Piat écrit pour donner sa démission de secrétaire du bureau. L'ordre du jour appelle la suite de l'examen des pouvoirs.

L'assemblée valide les nominations faites dans la Côte-d'Or, la Dordogne et Vaucluse.

M. Isambert fait admettre le citoyen Brive, député de l'Hérault dont l'admission avait été ajournée dans la séance d'hier.

A propos des élections de la Lozère, le rapporteur, M. Sarrut rappelle qu'une commission a été nommée pour examiner l'élection de M. l'abbé Fayet. Une protestation signale un accord entre les nobles et les prêtres pour influencer les votes et égarer l'opinion des gens de la campagne. Un des cantons où les élections auraient été le moins libres, serait celui de Saint Germain-de-Grand-Pré.

Diverses petites sommes d'argent auraient été distribuées dans une foule de communes par un individu connu notoirement sans ressources. Les influences morales n'auraient pas manqué. Des curés auraient menacé leurs paroissiens de ne pas les absoudre s'ils ne votaient pas en faveur du candidat du clergé.

M. de la Rochejaquelein. Autant que qui que ce soit, je m'indigne des manœuvres qui pourraient vicier les élections, mais après avoir entendu le rapporteur, je ne puis conclure comme votre commission. On vous a donné lecture d'un procès-verbal d'un commissaire de la République.

J'ai écouté attentivement hier, ce qui a été dit des élections de la Lozère ; les mêmes reproches ont été produits ; l'assemblée a passé outre. Les faits ne semblent pas mieux établis dans un cas que dans l'autre.

L'assemblée ne peut avoir deux poids et deux mesures. Je prie la chambre de ne pas se déjuger, et de décider comme elle a fait hier.

M. Sarrut, rapporteur, persiste dans ses conclusions. Il y a dans le cas actuel le fait d'une distribution d'argent qui n'existait pas dans l'autre cas. La question morale doit être maintenue.

M. de la Rochejaquelein repousse de nouveau l'enquête. Il ne trouve aucunement démontrés les faits annoncés. (Bruit. — L'enquête?)

M. le président met l'enquête aux voix ; elle est adoptée à une immense majorité.

L'assemblée valide les élections de la Loire-Inférieure.

M. le rapporteur du 14<sup>e</sup> bureau rend compte de l'examen fait par le bureau, de l'élection du citoyen Schmit. Des bulletins portent le nom de Schmit, ouvrier, d'autres celui de Schmit écrivain. Le nombre des suffrages accordés à l'un ou à l'autre ne suffirait pas pour produire la majorité. Deux candidats peuvent réclamer ces suffrages : l'un qui a écrit le *Catéchisme de l'ouvrier*, et qui dit avoir été ouvrier, mais seulement jusqu'à l'âge de 12 ans. Depuis, il est entré dans les administrations publiques, et était devenu dans ces derniers temps, chef de division et maître des acquêtes ; l'autre est un véritable ouvrier qui s'est présenté également à la candidature.

La conclusion du bureau est celle-ci : En fait et en moralité, le bureau demande l'annulation de la nomination du citoyen Schmit, écrivain.

Le citoyen... ne s'oppose point à l'annulation, mais, au point de vue moral, il défend le citoyen Schmit ; dès le mois de mars, l'orateur a eu connaissance de l'ouvrage en question. Cet ouvrage n'a pas été fait pour le besoin de l'élection. (Aux voix !)

M. le président. Je mets aux voix les conclusions du 14<sup>e</sup> bureau.

L'annulation est prononcée à l'unanimité.

M. Destongrais. Une question se présente maintenant. L'annulation de l'élection du sieur Schmit doit-elle profiter au candidat qui a obtenu le plus de suffrages immédiatement après le dernier élu ?

Je suis de cette opinion : je crois que l'annulation doit profiter à M. Moreau, qui est le 35<sup>e</sup> candidat sur la liste de la Seine.

M. Berryer parle dans le même sens. Il ne s'agit pas d'une élection complète. Par une erreur, le nom de Schmit est sorti de l'urne. Ce nom écarté, il se trouve que le département de la Seine n'a proclamé que 33 représentants. Il lui reste un dernier député à proclamer, et ce député est évidemment M. Moreau.

Le citoyen Flocon. Il y a eu erreur sur la personne ; vous avez annulé l'élection ; mais qui a commis l'erreur ? ce sont les électeurs. Dès lors, vous ne pouvez usurper la souveraineté de ces électeurs ; c'est à eux à réparer leur erreur comme ils l'entendent. Je demande le renvoi de l'élection aux électeurs.

Divers membres parlent dans un sens et dans l'autre. (La clôture !)

La clôture est prononcée.

M. le président met aux voix la proposition d'en appeler à l'élection comme amendement présenté par le citoyen Flocon.

Une première épreuve est déclarée douteuse.

Une deuxième épreuve est définitivement douteuse.

M. le président. La chambre va passer au scrutin.

Cette opération donne le résultat suivant :

Nombre des votants . . . . .	712
Majorité absolue . . . . .	357
Sur l'élection à nouveau . . . . .	414
Pour la substitution . . . . .	298

L'assemblée décide que l'élection aura lieu à nouveau.

La suite de l'ordre du jour appelle une communication du gouvernement provisoire (Mouvement d'attention.)

Le citoyen Dupont de l'Eure remet un rouleau de papier au président, et demande qu'en raison de la faiblesse de son organe, le citoyen Lamartine veuille bien donner lecture de son contenu.

Le citoyen Lamartine monte à la tribune et donne lecture d'un rapport où se trouve exposée la situation de la France.

Voici l'analyse succincte de ce rapport.

M. de Lamartine expose d'abord la situation au moment où a éclaté la révolution du 24 février ; le peuple venait de briser un trône et de jurer sur ses débris d'exercer lui seul le pouvoir ; la première pensée des ministres a été, après avoir pourvu aux redoutables exigences de la situation, de résigner, redevenus simples citoyens, le pouvoir aux mains de la nation représentée par l'assemblée constituante ; le trône renversé, nous ne proclamâmes pas la République, dit M. de Lamartine, elle se proclama d'elle-même (Bravos prolongés.)

M. le président, sans imputer ces manifestations, voudrait que l'assemblée en fût moins prodigue (Approbation.)

M. de Lamartine, continuant, rappelle qu'après la victoire, le peuple s'abstint de toute violence, respectant les propriétés et s'érigent en magistrat volontaire de l'ordre. Jusqu'ici l'on avait quelquefois flâté le peuple sur ses vertus, mais en présence du 24 février, l'histoire trouvera fort au-dessous de la vérité les éloges qui lui ont été décernés.

C'est lui qui a inspiré la pensée de l'abolition de la peine de mort. Le drapeau rouge, arboré d'abord, non comme un symbole de mort, mais comme un symbole de force, a été bientôt rejeté. Celui qui se sépare du peuple n'est plus du peuple (Bravos prolongés.)

Citoyens représentants, notre tâche est accomplie, la votre commence. Nous ne nous permettrons qu'un seul vœu, la France toute entière l'émet avec nous : ne perdez pas de temps ! Occupez-vous de suite du mécanisme de la constitution.

Comme membres du gouvernement, nous vous remettons nos pouvoirs. Les circonstances nous ont favorisé, si quelque chose vous paraît moins louable, amnistiez-nous en raison des circonstances.

Il fallait faire reconnaître la République ; chacun y reconstruit sa propre pensée. La France désarma son ambition ; mais non pas son idée, la République fut proclamée, non comme une forme, mais comme un principe.

M. Lamartine passe en revue les travaux des divers ministères pour la réorganisation des services. La marine a été confiée à des chefs habiles. Le ministre de la guerre a rétabli la discipline. Il a été pourvu aux mesures propres à arriver à l'organisation du travail.

Nous avons montré la République compatible avec toutes les libertés ; la liberté individuelle, la liberté de la presse. Nous avons développé les principes d'égalité et de fraternité. Nous avons accru l'individualité en augmentant les droits du citoyen par le suffrage universel. Nous avons traversé plus de deux mois de crise sans qu'une colère ait menacé une vie, sans que la propriété ait été violée, sans qu'une goutte de sang ait été versée. Nous pouvons descendre sur la place publique sans qu'aucun citoyen puisse nous accuser, nous demander qu'as-tu fait ?

Le citoyen Ledru Rollin monte à son tour à la tribune, pour rendre compte de son administration et des missions qu'il a données dans les départements. On lui a dit, quelques-uns de ces envoyés n'étaient pas administrateurs, mais il fallait des soldats pour propager et consolider la victoire. Au surplus, toutes les fois que des fautes graves m'ont été signalées, je n'ai pas hésité à révoquer ces émissaires.

La séance continue.

## DÉPARTEMENTS.

— On lit dans le *Mémorial de Rouen* d'aujourd'hui :

« Un attentat, que nous voulons croire un acte isolé, a été commis hier sur la personne d'un sous-lieutenant du 9<sup>e</sup> léger. Cet officier revenait seul de Grammont, vers trois heures de l'après-midi, lorsqu'un coup d'arme à feu a été tiré sur lui, sur le cours la Reine, avant d'arriver à la barrière de l'octroi. Ce coup n'a heureusement pas porté, et comme celui qui avait failli être victime de ce guet-à-pens était seul, il n'a pu se livrer à des recherches ; mais la justice a dû être informée du fait. »

— On écrit de Pau, le 30 avril :

« Hier, à minuit, Abd-el-Kader est arrivé au château, accompagné des colonels Lheureux et Daumas. A peine avait-il mis pied à terre, qu'il s'est empressé d'accourir vers sa mère, qui se trouvait dans une autre voiture. Il l'a fait descendre avec les plus grands ménagements, et l'a soutenue dans ses bras, l'entourant d'une affection qui a vivement ému les personnes présentes à ce spectacle. »

« Abd-el-Kader devait coucher dans une des salles de la tour ; mais le colonel Daumas a trouvé cette chambre si mal disposée, qu'il l'a fait conduire dans une autre plus confortable. L'ex-émir, reconnaissant de cet acte de bonté, a pris la main du colonel et la lui a serrée de la manière la plus affectueuse, en témoignage de sa gratitude. La circulation a été interdite dans le pourtour du château. »

— Dans son audience du 4 mai, le tribunal de police correctionnelle de Nîmes, a condamné à 100 fr. d'amende M. D..., négociant de cette ville, qui, contrarié par le ton brusque avec lequel le mot : *Passez au large*, avait été prononcé par un sous-officier de la garde nationale, en faction à l'Hôtel-de-Ville le 24 avril, était revenu sur ses pas pour insulter ce sous-officier par paroles et gestes.

— On écrit de Pamiers, à la *Gazette du Languedoc* : Une tentative d'assassinat a eu lieu aujourd'hui à Pamiers (Ariège) sur la personne de M. Vignes, un de nos représentants élus hier. La balle a frappé mortellement un honnête et paisible habitant de cette ville, nommé Bénazet. »

## NOMS DES REPRÉSENTANTS A L'ASSEMBLÉE NATIONALE.

MARNE. — 9 représentants. — Léon Faucher. Pérignon. Jean Bertrand. Bally. Emile Derodé. Edouard Aubertin. Ferrand. Leblond. Souillé.

MARNE (HAUTE). — 9 représentants. — Montrol. Chauchart. Toupot de Bevaux. Walferdin. Ingénieur. Delarbre. Milhoux. Gouvreux.

MAYENNE. — 9 représentants. — Louis Bigot. Emile Jamet. Charles Goyet-Dubignon. Jos. Dubois Fresnay. P. Roussel. J. Dutreil. L. Chenais. P. Boudet. Cormenin.

MEURTHE. — 11 représentants. — Marchal. Liouville. De Ludre. Lafoze. Saint-Ouen. Leclerc. Viox. Charon. Vogin. Eugène Féré. D'Adelswert.

MEUSE. — 8 représentants. — Launois. Salmon. Moreau. Desaux. Etienne. Chaderet. Gillon. Buvignier.

MORBIHAN. — 12 représentants. — Bellay. Dubodan. Daniello. La Rochejaquelein. Leblanc. De Saint-Georges. Parisis. Fournas aîné. Latouche. Arthur de Perrier. Dahizel. Pioger.

MOSELLE. — 11 représentants. — Dornès. Woirhaye. Jean Reynaud. Labbé. Deshayes. Bardin. Espagne. Totain. Poncelet. Valette. Antoine Joseph.

NIÈVRE. — 8 représentants. — Girerd. Manuel. Archambault. E. Martin. Granger de la Marinière. Gambon. Lafontaine. Dupin aîné.

NORD. — 28 représentants. — Lamartine. Hanooye. Corne. Choque. Delespaul. Boulanger. Charles Desmoutiers. Négrier. N. Regnard. Pureur. Malo. Serlooten. Loiset. Vendois. Bonte-Pollet. Huré. Duquenne. Fénéon Farez. Lemaire. Dollez. Louis Desurmont. Félix Giraudon. Géry Hedebault. Lenglet. Mouton. Théodore Descat. Dufont. Aubry.

OISE. — 11 représentants. — Barillon. Marquis. Leroux. Lagache. Gérard de Biencourt. De Mornay. Désormes. Flye. Sainte-Beuve. Tondou Dumetz. Daudin.

ORNE. — 11 représentants. — De Traey. De Corcelles. Gigon de Labertrie. Bailot. Aylies. Piquet. Hamard. Curial. De Charancey. Guénin. Druet Desvaux.

PAS-DE-CALAIS. — 17 représentants. — Piéron. Petit. F. Degeorge. d'Heraubault. Eymery. Lantoin-Harduin. Bellart-Dambriou. Cary. Cornille. Pierret. Lebluc. Fourmentin. Saint-Amour. Olivier. Fréchon. Lenglet. Denissel.

PUY-DE-DOME. 15 représentants. — Altaroche. Jouvét. Charras. Baudet-Lafage. Trélat. Lavigne. Giroit Pouzol. Jusserand. Combarel de Leyval. Lasteyras. Bravard-Verrières. Goutay. Boulier. Bravard-Toussaint. Astaix.

PYRÉNÉES (BASSES). — 11 représentants. — Nogué. Condou. Boutocq. Renaud. Armand Marrast. Lerebourg. Saint-Gaudens. Dariste. Lestapiès. Etcheverry. Laussat.

PYRÉNÉES (HAUTES). — 6 représentants. Vignerte. Dubarry. Recurt. Lacaze. Énac. Deville.

PYRÉNÉES-ORIENTALES. — 5 représentants. — François Arago. Théodore Guiter. Emmanuel Arago. Etienne Arago. Lefranc.

RHIN (Bas). — 15 représentants. — Liechtenberger. King. Culman. Schlosser. Martin. Foy. Lauth. Dorlin. Gloxin. Chauffour. Champy. Bousgingault. Engelhart. Westercamp. Brucner.

RHIN (Haut). — 12 représentants. — A. Struch. Rudler. Stecklé. E. Dohus. Yves. Kestner. Bardy. Prudhomme. Ch. Koenig. Chauffour. Heuchtel. Heckeren.

SARTHE. — 12 représentants. — Trouvé Chauvel. Gasselin de Chantenay. Jules Lebreton. Saint-Aubin. Gustave de Beaumont. Lamoricière. Lasteyrie. Marrast. Cuvé. Gasselin de Fresnay. Degoussé. Lapglais.

SAONE-ET-LOIRE. — 11 représentants. — Lamartine. Mathieu. Bouraon. Mathy. Thiard. Lacroix. Rolland. Pèzerat. Petitjean-Bousin. Reverchon. Menand. J. Bastide. Ledru-Rollin. A. Bruys.

SAONE (HAUTE). — 9 représentants. — Nival. De Grammont. Dujournal. Miltiotte. Guerrin. Augar. Noiroi. Lelut. Signart.

SEINE. — 34 représentants. — Lamartine. Dupont (de l'Eure). François Arago. Garnier-Pagès. Armand Marrast. Marie. Grémieux. Béranget. Carnot. Bethmont. Davivier. Ferdinand Lasteyrie. Va vin. Cavaignac. Berger. Pagnere. Bachez. Cormenin. Corbon. Caussidière. Albert. Wolowski. Peupin. Ledru-Rollin. Schmit. Flocon. Louis Blanc. Recurt. Perdiguier. Bastide. Coquerel. Garnou. Guillard. Lamenaics.

SEINE-INFÉRIEURE. — 19 représentants. — Lamartine. Lefort. Gonssolin. Morlot. Desjobert. Osmont. Théodore Lebreton. Charles Levasseur. Victor Grandin. Germonière. Cécile. Pierre Lefebvre. Dobremel. Girard. Charles Dargent. Buietier. Démarest. Martinetz. Sénard. Camille Randoing.

SEINE-ET-MARNE. — 9 représentants. — Georges Lafayette. Oscar Lafayette. Drouin de l'Hay. J. Lasteyrie. Portalis. Chappon. J. Baside. Auberger. Bavoux.

SEINE-ET-OISE. — 12 représentants. — Victor Pigeon. H. Durand. Landrin. Lécuyer. De Luynes. Lefebvre. Besançon. Beryille. Pagnere. Remilly. Barthélemy Saint-Hilaire. Flandin.

SÈVRES (DEUX-). — 8 représentants. — Baugier. Biot. Bousli. Charles aîné. Chevallou. Demarçay. Maichin (Désiré). Richard (Jules).

Le Propriétaire, GILLOT

## AVIS.

On demande plusieurs personnes, jouissant d'une bonne moralité, pouvant se présenter devant la société pour recevoir des souscriptions.

S'adresser petite rue Longue, n° 1, au bureau du *Nouvelliste Lyonnais*.

LYON. — IMP. DUMOULIN ET ROMET, rue St-Géme, 6